



Assemblée générale

Distr. générale
15 mai 2018
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-huitième session

18 juin-6 juillet 2018

Points 2 et 4 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Situations relatives aux droits de l'homme
qui requièrent l'attention du Conseil

Résumé des débats de la table ronde de haut niveau sur les violations des droits de l'homme des enfants en République arabe syrienne

Rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 36/20 du Conseil des droits de l'homme dans laquelle le Conseil a décidé d'organiser, à sa trente-septième session, une table ronde de haut niveau sur les violations des droits de l'homme des enfants en République arabe syrienne et a prié le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de lui soumettre, à sa trente-huitième session, un rapport rendant compte sous forme résumé des débats.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 36/20, le Conseil des droits de l'homme a décidé d'organiser, à sa trente-septième session, en consultation avec la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, une table ronde de haut niveau sur les violations des droits de l'homme des enfants en République arabe syrienne, en accordant une attention particulière à la question des attaques contre les enfants, notamment celles visant des écoles et des hôpitaux, et au refus d'autoriser l'accès humanitaire. Le Conseil a demandé que la discussion permette d'entendre des témoignages et des voix syriennes, y compris d'enfants, par l'intermédiaire de moyens appropriés et sûrs. Il a prié le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) d'établir un rapport rendant compte sous forme résumée des débats et de le lui soumettre à sa trente-huitième session.
2. Comme suite à cette résolution, le Conseil des droits de l'homme a organisé la table ronde de haut niveau le 13 mars 2018, à sa trente-septième session.
3. Le Président du Conseil des droits de l'homme, Vojislav Šuc, a présidé la table ronde. La Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, Kate Gilmore, et le Coordonnateur régional des secours humanitaires pour la crise syrienne, Panos Moutziz, ont prononcé les déclarations liminaires.
4. La table ronde était animée par Gunilla von Hall, correspondante à Genève du journal suédois *Svenska Dagbladet*. Les participants en qualité d'experts étaient : Alaa Zaza, membre cofondateur du réseau Hurras (un réseau syrien de protection de l'enfance), Haysam Osman, Directeur de Children of One World et Ibrahim Alkasem, juriste et cofondateur de l'organisation Urnammu for Justice and Human Rights.

II. Déclarations liminaires

5. La Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme a rappelé aux participants que le conflit en République arabe syrienne avait été déclenché par les exactions commises sur un enfant, Hamza Ali al-Khateeb, âgé de 13 ans, détenu et torturé en 2011. Non seulement ce conflit avait privé des millions d'enfants de leurs droits fondamentaux mais il leur a aussi volé leur enfance. Près de deux tiers des 8,35 millions d'enfants que compte la République arabe syrienne avaient besoin d'une aide humanitaire ; plus d'un million d'enfants vivaient dans des zones difficiles d'accès et 170 000 dans des zones assiégées. Pour toute une génération de Syriens, le passage de l'enfance à l'âge adulte se faisait sous des bombardements incessants, sous la menace d'une violence constante, dans un climat de peur permanente et dans la privation des biens et des services essentiels. La Haut-Commissaire adjointe a évoqué le fait que les enfants étaient privés du droit à l'éducation et à la santé en République arabe syrienne.
6. Le conflit prolongé de forte intensité qu'a connu tout le pays en 2017 avait donné lieu au plus grand nombre de violations graves et établies subies par des enfants depuis 2012. Les autorités syriennes et les groupes armés avaient commis des violations généralisées des droits de l'homme et des violations du droit international humanitaire à l'égard des enfants. L'ampleur, la portée et la gravité des crimes perpétrés contre les enfants étaient choquantes.
7. Des habitations, des postes d'ambulance, des hôpitaux et des écoles avaient été sauvagement pris pour cible par toutes les parties au conflit alors qu'ils devraient, en vertu du droit international, constituer des sanctuaires pour les enfants. La situation humanitaire catastrophique que connaissait le pays avait montré à quel point la communauté internationale était incapable de protéger les civils, et tout particulièrement les enfants. La Haut-Commissaire adjointe a demandé combien d'enfants allaient mourir en 2018 et combien de temps la communauté internationale allait encore tolérer l'intolérable souffrance subie par les enfants en République arabe syrienne.

8. La Haut-Commissaire adjointe a conclu en soulignant qu'il était important que toutes les parties au conflit rendent des comptes. À cet égard, elle a demandé au Conseil des droits de l'homme de renouveler le mandat de la Commission d'enquête et demandé aux États d'apporter leur appui au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en étaient responsables. Elle a également demandé que la situation en République arabe syrienne soit renvoyée à la Cour pénale internationale.

9. Le Coordonnateur régional des secours humanitaires pour la crise en Syrie a souligné que 40 % des 13,1 millions de personnes qui avaient besoin d'une protection et d'une assistance en République arabe syrienne étaient des enfants. Sur les 5,6 millions de personnes qui avaient besoin d'une aide d'urgence, 663 000 avaient moins de 5 ans. La protection des civils dans le cadre des hostilités restait une préoccupation majeure. À cet égard, le Coordonnateur régional des secours humanitaires a noté que la Ghouta orientale était assiégée depuis cinq ans et que les familles avaient trouvé refuge dans des sous-sols surpeuplés, ignorant si elles allaient encore être en vie le lendemain. Les enfants étaient soumis à un niveau de violence aveugle sans précédent avec pour conséquence des traumatismes psychologiques durables.

10. Le Coordonnateur régional des secours humanitaires a affirmé qu'il était horrifié par les informations faisant état de violations majeures continues des droits de l'enfant, émanant du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, établi par le Conseil de sécurité, de la Commission d'enquête, du HCDH et d'autres parties. En 2017, le nombre de violations des droits de l'enfant commises par toutes les parties avait été le plus élevé depuis le début du conflit ; 2017 avait été l'année la plus meurtrière de la guerre pour les enfants. Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information avait confirmé qu'au moins 910 enfants avaient été tués et 361 blessés, dont une grande majorité à Edleb, Alep, Deir el-Zor et dans d'autres endroits.

11. Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information avait vérifié 108 attaques contre des hôpitaux et le personnel médical en 2017. Ces attaques, qui compromettaient gravement la fourniture de services de santé, avaient des effets disproportionnés sur la vie des enfants. Dans tout autre pays, une attaque contre un hôpital aurait suscité l'indignation et des appels à l'action et à l'établissement des responsabilités. En République arabe syrienne, plus d'une centaine d'attaques de ce type avaient eu lieu en une seule année, et cela ne semblait pas sur le point de s'arrêter.

12. L'enrôlement d'enfants et leur utilisation dans le conflit armé par toutes les parties continuaient d'augmenter. En 2017, l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans en tant que combattants – interdit par le droit international humanitaire et constitutif de crime de guerre – représentait 25 % des cas d'enrôlement de garçons et de filles. Neuf enfants enrôlés sur 10 combattaient en uniforme, étaient armés et avaient suivi un entraînement militaire.

13. Le Coordonnateur régional des secours humanitaires a souligné qu'il était important d'assurer un accès humanitaire sans restriction et durable, insistant sur le fait que cela n'avait jamais posé autant de problèmes. L'ONU et ses partenaires en République arabe syrienne se concentraient sur les moyens d'atteindre ceux qui avaient le plus besoin d'aide dans tout le pays, à savoir les 2,9 millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivaient dans des zones difficiles d'accès, dont plus de 400 000 personnes – des enfants pour moitié – se trouvant dans des lieux assiégés. L'aide de part et d'autre des lignes de front dans les zones difficiles d'accès et assiégées avait quasiment tari suite au refus du Gouvernement syrien d'y accorder l'accès. De ce fait, les syriens allaient bientôt mourir de faim ou de maladie que sous les explosions et les bombardements.

14. Le Coordonnateur régional des secours humanitaires a souligné que la protection des civils était un élément central de l'action humanitaire en République arabe syrienne et qu'elle restait le plus grand défi à relever dans le cadre du programme humanitaire. Il a appelé tous les États Membres à user de chaque moyen de pression dont ils disposaient pour faire cesser les violations contre les enfants, notant que même au milieu d'un conflit armé de forte intensité, il existait des solutions pour faire en sorte que toutes les parties

respectent leurs obligations internationales et protègent les enfants. Le Coordonnateur régional des secours humanitaires a conclu en invitant les belligérants et ceux qui exerçaient une influence sur eux à faire passer la protection des enfants avant tout.

III. Contribution des experts

15. Dans les remarques liminaires qu'elle a prononcées en qualité d'animatrice de la table ronde, M^{me} von Hall a relaté des expériences qu'elle avait vécues lors de ses séjours en République arabe syrienne en tant que journaliste. Elle a parlé de deux enfants qu'elle avait rencontrés : Hala, une fille de huit ans, brûlée à 70 % et entièrement défigurée par l'explosion d'un obus tombé sur sa maison à Alep, et Hozaifa, un garçon de 17 ans, paralysé des jambes après avoir été touché par une bombe en rentrant de l'école, à Edleb. Ces enfants avaient encore un long chemin à parcourir avant d'être rétablis, mais ils avaient de la chance parce qu'ils avaient survécu, ce qui n'était pas le cas de nombreux autres enfants en République arabe syrienne. M^{me} von Hall s'était récemment entretenue avec un homme de la Ghouta orientale qui vivait caché dans un sous-sol avec ses six enfants. Il lui avait dit qu'il n'avait qu'un seul message à adresser au monde : « Ce n'est ni de nourriture ni de médicaments que nous avons surtout besoin. Nous voulons simplement que vous arrêtez cette machine de guerre. Arrêtez-la tout de suite. ».

16. M. Zaza a, quant à lui, souligné la gravité de la situation qui ne cessait d'empirer dans la Ghouta orientale, assiégée depuis plusieurs années par les forces du Gouvernement syrien et de ses alliés. La population était affamée et privée de biens essentiels en raison du déni de l'accès humanitaire, malgré les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Les civils, dont 115 000 enfants, y étaient systématiquement et aveuglément pris pour cible. Des civils avaient déjà été soumis auparavant à des bombardements intensifs et longs dans d'autres zones de République arabe syrienne, notamment pour contraindre la population à négocier un accord pour un déplacement forcé. Ces bombardements avaient entraîné le déplacement de 3 millions d'enfants. M. Zaza a déploré que les récentes attaques brutales dans la Ghouta orientale aient eu raison des efforts déployés pour que les enfants continuent à aller à l'école : cinq écoles avaient été attaquées rien qu'au cours de la première semaine de février 2018.

17. M. Zaza a également déploré que les institutions chargées de protéger les civils et les enfants aient failli dans leur mission, et relevé que plus la crise était grave, plus les institutions étaient paralysées. La plus grave crise humanitaire depuis le début du siècle ne pouvait être réglée sans remettre en question tout le système humanitaire. À cet égard, M. Zaza a préconisé une vraie action, des approches « révolutionnaires » et un nouveau système humanitaire. Il a également préconisé un nouveau système de justice devant lequel les responsables de cette situation seraient traduits. Il a repris les propos de l'un de ses collègues, pris au piège dans la Ghouta orientale assiégée, qui considérait que le veto au Conseil de sécurité était un outil qui permettait de perpétrer des crimes de guerre à l'époque moderne. Il a ajouté que la peur et la haine grandissaient en République arabe syrienne et que les Syriens rejetaient la guerre et demandaient justice et paix.

18. En conclusion, M. Zaza a posé plusieurs questions à la communauté internationale, demandant de vraies réponses à propos de l'action collective qui serait menée en cas de nouvelle attaque chimique, de maintien du siège et de nouvelles attaques contre des écoles, ainsi que pour traduire les auteurs de tels actes devant la justice internationale.

19. M. Osman a souligné que les violations flagrantes des droits de l'enfant en République arabe syrienne, qui étaient commises par toutes les parties au conflit, avaient fait un nombre incalculable de morts et de blessés. Selon le Réseau syrien des droits de l'homme, quelque 27 000 enfants avaient été tués depuis le début du conflit. L'organisation à laquelle appartient M. Osman, Children of One World, avait recueilli des éléments de preuve sur des violations des droits de l'homme des enfants et mené des activités pour renforcer les capacités de la société civile en matière de droits de l'enfant.

20. Des armes interdites par le droit international étaient utilisées contre des civils. À propos de l'utilisation d'armes chimiques, M. Osman a cité le rapport de la Commission d'enquête (A/HRC/36/55) selon lequel 54 % des 179 personnes tuées par des armes

chimiques en avril 2017 étaient des enfants. L'enrôlement et l'utilisation d'enfants par des groupes armés était un autre type de violation grave des droits de l'homme commise contre les enfants. L'intervention militaire de forces internationales dans le conflit et les armes qu'elles utilisaient aggravaient encore les risques encourus par les enfants enrôlés.

21. Se référant à un rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/72/361-S/2017/821), M. Osman a fait observer que le Gouvernement avait commis des violations graves contre des enfants, bien que la République arabe syrienne soit partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et au Protocole facultatif s'y rapportant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Il a également noté que, dans le même rapport, le Secrétaire général avait décrit les violations graves perpétrées par des groupes armés contre des enfants, notamment des enlèvements.

22. M. Osman a indiqué que 1,5 million d'enfants d'âge scolaire étaient privés d'école en Syrie et expliqué que les attaques contre les établissements et les infrastructures scolaires étaient l'une des principales raisons de l'abandon scolaire, outre le manque de matériels pédagogiques et l'absence d'enseignants.

23. M. Osman a demandé à la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, d'appuyer les initiatives prises en matière de justice et de reddition de comptes, et notamment d'apporter son soutien à la Commission d'enquête internationale et au Mécanisme international, impartial et indépendant pour la République arabe syrienne, et a insisté pour que des poursuites pénales soient engagées contre les responsables des crimes commis.

24. M. Osman a formulé des suggestions quant aux moyens concrets de protéger les droits de l'enfant. Il a demandé que soit mis fin aux attaques contre des écoles et des hôpitaux, que les travailleurs humanitaires soient protégés, que des programmes de réadaptation pour les enfants handicapés soient élaborés et que le système éducatif soit renforcé. Il a également invité les parties au conflit à dialoguer afin qu'elles s'engagent à empêcher le recrutement d'enfants soldats.

25. M. Alkasem a décrit les conditions de détention des enfants et le traitement que les autorités syriennes et les groupes armés leur faisaient subir. Depuis des dizaines d'années, le Gouvernement syrien pratiquait la détention arbitraire et la disparition forcée, faits qui se sont multipliés suite au soulèvement de 2011. Les enfants n'étaient pas épargnés par les arrestations et la détention arbitraires et étaient victimes de torture et de traitements inhumains et dégradants similaires à ceux infligés aux adultes. De nombreux enfants étaient morts en détention. La peur ressentie et les traumatismes subis par les enfants et leurs familles étaient exacerbés par l'impunité dont jouissaient les auteurs de ces actes.

26. M. Alkasem a exposé les conclusions d'un rapport sur la disparition forcée et la détention d'enfants que son organisation, Urnammu for Justice and Human Rights, avait établi. Les enfants subissaient des tortures psychologiques et physiques insupportables, y compris des violences sexuelles. Ils étaient séparés de leurs parents et détenus avec des adultes, utilisés comme témoins contre leurs propres parents, contraints de faire de faux témoignages, accusés de terrorisme et jugés par des tribunaux spéciaux. La plupart des enfants détenus étaient âgés de 13 à 18 ans. Les conditions de détention étaient épouvantables, en particulier dans les établissements pénitentiaires militaires, et les enfants étaient privés des produits de première nécessité, dont de nourriture, et d'accès aux soins de santé.

27. S'ils étaient détenus par des groupes armés, les enfants étaient accusés d'apostasie et d'espionnage pour le compte du Gouvernement ou de services de renseignement étrangers. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) soumettait les enfants à un esclavage sexuel ; les filles étaient mariées de force à des membres de l'EIIL alors que l'idéologie de l'EIIL était inculquée aux garçons, lesquels devaient suivre un entraînement militaire.

28. Par crainte de stigmatisation sociale ou de représailles, les enfants acceptaient de signaler des violations des droits de l'homme en tant que témoins, mais non en tant que victimes ; ces cas n'étaient donc pas étayés. Faire en sorte que les responsables de violations des droits de l'homme en rendent compte représentait la clef de voûte de la reconstruction de la société syrienne. M. Alkasem a appelé la communauté internationale à

assumer la responsabilité qui lui incombait pour ce qui était de garantir la protection des enfants en République arabe syrienne. Il a recommandé de recueillir des éléments de preuve sur les cas de disparition forcée, de repérer les charniers et de créer une base de données ADN pour les enfants séparés de leur famille. Il a exhorté le Conseil des droits de l'homme à rester saisi de la question des violations des droits de l'homme des enfants en République arabe syrienne. En conclusion, M. Alkasem a souligné qu'il était urgent de protéger les enfants afin de leur épargner le terrible sort de ceux qui étaient morts en détention.

IV. Résumé des débats

29. Au cours de la partie interactive de la table ronde, les délégations suivantes ont pris la parole (par ordre d'intervention) : Islande (au nom du Groupe des pays nordiques), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (en son nom et au nom de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, de la Jordanie, du Koweït, du Maroc, du Qatar et de la Turquie), Union européenne, Croatie (en son nom et au nom de l'Autriche et de la Slovénie), Irlande, Israël, France, Estonie, Belgique, Suisse, Arabie saoudite, Slovaquie, Australie, République islamique d'Iran, Maldives, États-Unis d'Amérique et Bahreïn.

30. Les organisations non gouvernementales (ONG) suivantes ont participé aux débats : Commission des églises pour les affaires internationales du Conseil œcuménique des églises, United Nations Watch, Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Conseil international pour le soutien à des procès équitables et aux droits de l'homme, International Human Rights Association of American Minorities et Mouvement indien « Tupaj Amaru ».

Déclarations des représentants des États

31. Rappelant que sept années s'étaient écoulées depuis le début du conflit, de nombreux représentants d'États se sont dits vivement préoccupés par les conséquences effroyables du conflit pour les enfants, notamment pour leur avenir, relevant que les enfants restaient démesurément exposés à la violence. Certains ont noté que la République arabe syrienne était décrite comme le pays le plus dangereux au monde pour un enfant.

32. De nombreux représentants ont vigoureusement condamné le fait que les infrastructures civiles, notamment les écoles et les hôpitaux, étaient ciblées de manière délibérée et aveugle. Ils ont exhorté toutes les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire.

33. De nombreux représentants ont appelé à l'application intégrale et immédiate de la résolution 2401 (2018) du Conseil de sécurité dans laquelle le Conseil avait exigé que les parties au conflit cessent les hostilités et permettent d'acheminer durablement, en toute sécurité et sans entrave, l'aide humanitaire et les services connexes et de procéder à l'évacuation sanitaire des personnes gravement malades et des blessés. Ils ont déploré l'obstruction faite à l'accès humanitaire. Certains ont souligné en particulier la profonde et inquiétante dégradation de la situation humanitaire dans la Ghouta orientale.

34. De nombreux représentants ont déploré le fait que les enfants souffraient en République arabe syrienne de multiples violations des droits de l'homme et souligné qu'ils en subiraient les conséquences néfastes pendant longtemps, dont des traumatismes physiques et psychologiques. Certains représentants ont signalé que presque la moitié des personnes déplacées dans le pays étaient des enfants. D'aucuns ont noté qu'il y avait de très nombreux cas de malnutrition sévère, en particulier dans les zones assiégées et les zones difficiles d'accès.

35. De nombreux représentants ont déploré les violations du droit à l'éducation liées au fait que les écoles étaient prises pour cible, soulignant que ces violations auraient une incidence sur l'avenir du pays. Ils ont demandé que les écoles restent ouvertes et qu'elles soient des lieux sûrs pour les enfants.

36. De nombreux représentants ont condamné le recrutement d'enfants soldats et certains ont souligné que des programmes de réadaptation et de réinsertion des enfants enrôlés de force étaient nécessaires.

37. Les représentants de plusieurs États ont souligné que les responsables de violations du droit international devaient rendre compte de leurs actes.

38. Certains représentants ont souligné qu'il était nécessaire de parvenir à une solution politique afin de soulager les souffrances des enfants en République arabe syrienne.

Interventions des représentants d'organisations non gouvernementales

39. Des représentants d'organisations non gouvernementales ont dénoncé les attaques aveugles contre des infrastructures civiles, notamment des écoles et des hôpitaux. Ils ont souligné que les enfants demeuraient les plus vulnérables à la violence et que leurs droits de l'homme étaient violés tous les jours. Le conflit touchait les droits des enfants à la vie, à la santé, à l'éducation et à l'alimentation. Il a été souligné qu'en 2017, les taux de malnutrition avaient été les plus élevés depuis le début du conflit. Certains représentants ont mis l'accent sur les conséquences dévastatrices du conflit sur la santé mentale des enfants et fait observer qu'il leur serait difficile de se remettre du traumatisme psychologique.

40. La plupart des représentants d'organisations non-gouvernementales se sont dits choqués par la situation dans la Ghouta orientale, notant que les enfants représentaient presque la moitié de la population assiégée. Ils ont réclamé un accès humanitaire immédiat aux zones assiégées.

41. Deux organisations non gouvernementales ont déclaré que les « groupes terroristes » étaient directement ou indirectement responsables d'attaques contre des civils. Certains représentants d'organisations non gouvernementales ont appelé les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. D'aucuns ont exhorté la communauté internationale à prendre toutes les mesures possibles pour mettre fin aux souffrances des enfants en République arabe syrienne et pour garantir la protection de leurs droits.

V. Observations et conclusions

42. Pendant et après les discussions, l'animatrice du débat a donné aux experts qui ont participé à la table ronde l'occasion de répondre aux commentaires et de formuler des conclusions. En réponse aux observations faites par des représentants d'États et d'organisations non gouvernementales, les experts ont souligné que le principal défi était de trouver des moyens efficaces pour sauvegarder les droits des enfants en République arabe syrienne. S'agissant de l'application de la résolution 2401 (2018) du Conseil de sécurité, ils ont fait observer que 200 enfants avaient été tués depuis qu'elle avait été adoptée et qu'un seul convoi humanitaire avait été autorisé à entrer dans la Ghouta orientale, après que les fournitures médicales de toute première nécessité en eurent été retirées. Il a été noté que les déplacements forcés, qu'avaient déjà connus de nombreuses autres régions du pays, avaient lieu à présent dans la Ghouta orientale.

43. Les experts ont souligné que l'échec de la communauté internationale était inacceptable et l'ont instamment priée de prendre sans délai des mesures pour mettre fin aux atrocités.

44. Un des experts a rappelé que c'était au Gouvernement syrien qu'il incombait au premier chef de fournir une protection efficace à son peuple. Il a été souligné que la paix ne pourrait être instaurée tant que les responsables de disparitions forcées n'auraient pas été amenés à rendre compte de leurs actes et que le Gouvernement devrait permettre à la Commission d'enquête ou au Comité international de la Croix-Rouge de visiter les lieux de détention.

45. Les experts ont réitéré leur appel à la justice et à l'établissement des responsabilités pour les crimes commis par toutes les parties au conflit, notant que cet appel ne traduisait pas un désir de vengeance mais visait à obtenir réparation des violations des droits de l'homme commises.

46. Le Coordonnateur régional des secours humanitaires pour la crise syrienne a indiqué que rien ne justifiait les attaques contre des enfants en République arabe syrienne ni le fait que des personnes mouraient faute de soins médicaux, disponibles à quelques kilomètres de l'endroit où ils se trouvaient. Il a souligné que le peuple syrien avait besoin de paix et de stabilité et conclu que l'heure n'était plus aux paroles mais aux actes.

47. En conclusion, l'animatrice de la table ronde a déclaré qu'après avoir entendu parler pendant deux heures des violations atroces des droits de l'enfant qui étaient commises, on risquait de se sentir paralysé. Elle a invité les participants à se poser la question suivante : « Comment réagiriez-vous s'il s'agissait de vos enfants, si votre fils ou votre fille étaient violés, détenus, mort de faim ou recrutés de force pour tuer ? ». Elle a dit qu'elle espérait que certaines victimes, qui avaient peut-être écouté les discussions depuis Damas, Edleb, Alep ou Afrin, n'auront pas entendu que des paroles de désespoir mais qu'elles auront aussi perçu quelques lueurs d'espoir.
